

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Cantley

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 10 décembre 2013, à 19 h au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley à la salle paroissiale - Paroisse Sainte-Élisabeth

Sont présents les conseillers:

Présidée par la mairesse Mme Madeleine Brunette
M. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)
M. Marcel Beaudry, conseiller du district des Prés (# 2)
M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3)
M. Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (# 5)
Mme Marjolaine Gauthier, conseillère du district des Lacs (# 6)

Absence motivée:

Mme Sarah Plamondon, conseillère du district du Parc (# 4)

Est aussi présent:

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général

Dix-sept (17) contribuables sont présents dans la salle.

La séance débute à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions
3. Adoption de l'ordre du jour
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 12 novembre 2013
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 26 novembre 2013
5. Greffe
 - 5.1 Nomination d'un maire suppléant
 - 5.2 Avis de motion - Adoption du Règlement numéro 436-13 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2014 modifiant et abrogeant le Règlement numéro 420-13
 - 5.3 Avis de motion - Adoption du Règlement numéro 437-13 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Cantley
 - 5.4 Mandat à la firme Caza Marceau Soucy Boudreau, avocats aux fins de défendre les intérêts de la Municipalité de Cantley dans la poursuite intentée par le Groupe financier Major Inc. - Assurances collectives
 - 5.5 Dépôt du registre public des déclarations des membres du conseil pour l'année 2013 - Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

- 5.6 Mandat à la firme Caza Marceau Soucy Boudreau, Avocats aux fins de défendre les intérêts de la Municipalité de Cantley et contester la décision émise par le commissaire et juge administratif Jean Paquette - Dossier M. Richard Parent contre la Municipalité de Cantley

6. Direction générale - Ressources humaines

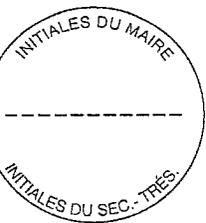
- 6.1 Fin de la période probatoire et permanence de M. Benoit Gosselin à titre de commis-pompier - Service des incendies et premiers répondants
- 6.2 Fin de la période probatoire et permanence de Mme Andrée-Anne Laporte à titre de technicienne en comptabilité - Compte à payer - Service des finances
- 6.3 Fin de la période probatoire et permanence de Mme Sylvie Vanasse à titre d'agente de bureau (secrétaire) - Service des loisirs, de la culture et des parcs
- 6.4 Réajustement salarial de l'employé 1352
- 6.5 Adhésion annuelle de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et de M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) - Année 2014
- 6.6 Autorisation d'embauche de deux (2) préposés aux installations de loisirs - Période de décembre 2013 à mai 2014 (28 semaines)
- 6.7 Conditions de travail du directeur général - Parité avec les conditions de travail du personnel-cadre

7. Finances

- 7.1 Adoption des comptes payés au 28 novembre 2013
- 7.2 Adoption des comptes à payer 29 novembre 2013
- 7.3 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des logiciels informatiques de PG Solutions - Année 2014
- 7.4 Renouvellement de l'adhésion avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) incluant le Carrefour du capital humain
- 7.5 Renouvellement de l'adhésion annuelle - Chambre de Commerce de Gatineau - Année 2014
- 7.6 Autorisation de procéder aux transferts budgétaires de la fin de l'année 2013
- 7.7 Adjudication du refinancement des Règlements d'emprunts numéros 214-02, 325-07, 326-07, 316-07 et 279-05 et le financement du Règlement d'emprunt numéro 417-12
- 7.8 Choix d'un soumissionnaire pour le refinancement des Règlements d'emprunts numéros 214-02, 325-07, 326-07, 316-07 et 279-05 et le financement du Règlement d'emprunt 417-12

8. Travaux publics

- 8.1 Acceptation provisoire de la confection du pavage de la rue Sizerin - Contrat n°2013-15



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

- 8.2 Acceptation provisoire de la confection du pavage du chemin Sainte-Élisabeth - Contrat n° 2013-30
- 8.3 Acceptation provisoire - Construction de la continuité de la rue de L'Escarpement (Lot 5 285 066 N.O) et d'une nouvelle impasse (Lot 5 428 433 N.O.)
- 8.4 Acceptation provisoire de la confection du traitement de surface double des rues : Rémi, Berthier, Edna, des Pruniers, impasse du Geai-Bleu, de la Cime et d'un traitement de surface simple sur les rues de Bouchette, du Commandeur et leurs intersections - Contrat n° 2013-27
- 8.5 Acceptation finale de la confection du traitement de surface double des rues : Oasis-des-Carières, du Contrefort, de la Coulée, du Domaine-Champêtre, des Chênes, Deschamps, François-Carrier, Geres, des Conifères, des Pins et Centenaire - Contrat n° 2011-15
- 8.6 Acceptation finale de la continuité de la rue Blackburn (Lot 5 100 303) - Projet domiciliaire Refuge des Cascades - Phase III
- 8.7 Acceptation finale de la confection du traitement de surface double des rues : de Maricourt, Monet, Degas, Renoir, Seurat, Villemontel, Boischatel, Riopelle, Gauguin et Cézanne - Contrat n° 2012-12
- 8.8 Acceptation finale de la réfection de la rue Sarajevo - Contrat n° 2011-22
- 8.9 Acceptation finale de la réfection de la rue d'Oslo et Nove-Mesto - Contrat n° 2011-23
- 8.10 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la fourniture de plans et devis par une firme d'ingénierie spécialisée pour la réfection complète du chemin Vigneault entre le chemin Ferland et la montée Saint-Amour - Contrat n° 2013-41
- 8.11 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la fourniture de plans et devis par une firme d'ingénierie spécialisée pour la réfection complète du chemin Denis entre le chemin Taché et la rue Clermont - Contrat n° 2013-42
- 8.12 Autorisation d'entériner l'ajout de l'impasse Andrew-Blackburn et la continuité de la rue de l'Escarpement au contrat de déneigement - Contrat n° 2010-19 - Saison hivernale 2013-2014
- 8.13 Autorisation d'un premier paiement - Contrôle qualitatif et quantitatif pour les travaux de réfection complète du chemin Denis entre la route 307 et le chemin Taché - Contrat n° 2013-13
- 8.14 Autorisation de dépense - Installation d'un système de ventilation et de détection de monoxyde de carbone pour le garage du 14, rue du Sizerin - Contrat n° 2013-39
- 8.15 Location d'une niveleuse modèle 772GP 2013 pour la saison hivernale 2013-2014 - Contrat n° 2013-40



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

- 8.16 Adjudication du contrat pour la collecte et transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des encombrants - Contrat n° 2013-25
- 8.17 Autorisation de paiement - Travaux de clôture de ligne au 66, chemin Foley - Règles d'implantation et d'entretien de clôtures aux abords des chemins
- 8.18 Autorisation de paiement - Réparation du véhicule GMC Summit, année 2005 - Service des travaux publics

9. Loisirs-Culture-Bibliothèque

- 9.1 Renouvellement de l'adhésion annuelle - Association québécoise du loisir municipal (AQLM) - Année 2014
- 9.2 Autorisation de dépenses - Location de toilettes portatives et roulottes - Année 2013-2014
- 9.3 Programmation culturelle 2014
- 9.4 Entente entre la Municipalité de Cantley et la Fabrique pour l'utilisation de la salle paroissiale - Ateliers de loisirs
- 9.5 Organisation de l'événement « Plaisirs d'hiver 2014 »
- 9.6 Abrogation de la résolution numéro 2013-MC-R536 et autorisation de procéder à la vente du lot 3 908 348 provenant des terrains pour fins de parcs

10. Urbanisme et environnement

- 10.1 Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 269-05 - Marge de recul avant d'un abri d'auto projeté - Lot 2 619 161 - 117, montée de la Source
- 10.2 Autorisation d'entériner l'entente intervenue entre la Municipalité de Cantley et 628447 Canada Ltée (Seville construction) et M. Yves Meunier - Impasse du Crépuscule
- 10.3 Autorisation de signatures - Acte de servitude d'utilisation - Lot 4 475 592 du Cadastre du Québec

11. Développement économique et communications

- 11.1 Renouvellement de l'adhésion annuelle - Tourisme Outaouais - Année 2014
- 11.2 Nomination de Mme Sarah Plamondon, conseillère du district du Parc (#4) au sein du conseil d'administration de la Coopérative Santé des Collines

12. Sécurité publique - Incendie

- 12.1 Autorisation de procéder à la réparation, remplacement et ajustement du système de détection de CO2/NO2 à la caserne Jean-Dagenais

13. Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

14. Divers

- 14.1 Octroi d'un ordinateur à la Fabrique de la paroisse Sainte-Élisabeth de Cantley
- 14.2 Demande d'aide financière des ami(e)s de la rivière Gatineau pour le programme de la qualité de l'eau - Année 2014
- 14.3 Condoléances à la famille de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général
- 14.4 Contestation de la décision de la société d'État Hydro-Québec d'augmenter les tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2014 (AJOUT)

15. Période de questions

16. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3.1

2013-MC-R562 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session ordinaire du 10 décembre 2013 soit adopté avec les changements suivants:

AJOUT

Point 14.4 Contestation de la décision de la société d'État Hydro-Québec d'augmenter les tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2014

Adoptée à l'unanimité

Point 4.1

**2013-MC-R563 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2013**

IL EST

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 12 novembre 2013 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Point 4.2

**Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley**

Le 10 décembre 2013

**2013-MC-R564 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION SPÉCIALE DU 26 NOVEMBRE 2013**

IL EST

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session spéciale du 26 novembre 2013 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.1

2013-MC-R565 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'il a eu élection municipale le 3 novembre 2013 et que le conseil désire nommer un maire suppléant jusqu'au mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du Code municipal stipule que le conseil peut en tout temps nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE les conseillers suivants assument la charge de maire suppléant pour une période de huit (8) mois chacun selon le calendrier suivant :

Marcel Beaudry	12 novembre 2013 au 31 juillet 2014
Louis-Simon Joanisse	1 ^{er} août 2014 au 31 mars 2015
Sarah Plamondon	1 ^{er} avril 2015 au 30 novembre 2015
Aimé Sabourin	1 ^{er} décembre 2015 au 31 juillet 2016
Albert Potvin	1 ^{er} août 2016 au 31 mars 2017
Marjolaine Gauthier	1 ^{er} avril 2017 au 5 novembre 2017

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
de présentation
Point 5.2

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

2013-MC-AM566 AVIS DE MOTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 436-13 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LA
TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES POUR L'ANNÉE 2014
MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 420-13

Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement numéro 436-13 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2014 modifiant et abrogeant le Règlement numéro 420-13.

Monsieur le conseiller Albert Potvin demande dispense de lecture du règlement puisqu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil.

Point 5.3

2013-MC-AM567 AVIS DE MOTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 437-13 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement numéro 437-13 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Cantley.

Monsieur le conseiller Albert Potvin demande dispense de lecture du règlement puisqu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil.

Point 5.4

2013-MC-R568 MANDAT À LA FIRME CAZA MARCEAU SOUCY
BOUDREAU, AVOCATS AUX FINS DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE
LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY DANS LA POURSUITE INTENTÉE
PAR LE GROUPE FINANCIER MAJOR INC. - ASSURANCES
COLLECTIVES

CONSIDÉRANT QUE le 11 novembre dernier, le GROUPE FINANCIER MAJOR INC. mettait la Municipalité de Cantley en demeure de prolonger les liens contractuels concernant les assurances collectives des employés;

CONSIDÉRANT QUE le 13 novembre 2013, la Municipalité réitérait sa décision de ne pas renouveler son contrat avec le GROUPE FINANCIER MAJOR INC. en ce qui a trait aux assurances collectives des employés;

CONSIDÉRANT QUE le 28 novembre 2013, le GROUPE FINANCIER MAJOR INC. a signifié une requête introductive d'instance en jugement déclaratoire portant le numéro 550-17-007420-134;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit protéger ses droits et prendre les mesures appropriées dans les meilleurs délais;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil mandate la firme CAZA MARCEAU SOUCY BOUDREAU, avocats afin de protéger les intérêts de la Municipalité de Cantley en regard de la requête introductive d'instance no 550-17-007420-134, signifiée le 28 novembre 2013 par le GROUPE FINANCIER MAJOR INC., et s'il a lieu, d'intenter les actions judiciaires nécessaires à cet effet;

QUE la firme CAZA MARCEAU SOUCY BOUDREAU, avocats procède dans les meilleurs délais;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-140-00-412 « Services juridiques - Greffe ».

Adoptée à l'unanimité

Point 5.5

2013-MC-R569 DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2013 - LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général affirme qu'aucune déclaration n'a été faite par aucun membre du conseil municipal en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour l'année 2013 (L.R.Q.c-E.15.1.01, article 6).

Point 5.6

2013-MC-R570 MANDAT À LA FIRME CAZA MARCEAU SOUCY BOUDREAU, AVOCATS AUX FINS DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY ET CONTESTER LA DÉCISION ÉMISE PAR LE COMMISSAIRE ET JUGE ADMINISTRATIF JEAN PAQUETTE - DOSSIER M. RICHARD PARENT CONTRE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE le 26 novembre 2013, le commissaire et juge administratif, l'honorable Jean Paquette, rendait la décision portant la référence 2013 QCCRT 0559;

CONSIDÉRANT QUE ladite décision comporte plusieurs irrégularités en faits et en droit;

CONSIDÉRANT QUE les irrégularités ont mené à des conclusions erronées et allant à l'encontre des intérêts de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE la firme CAZA MARCEAU SOUCY BOUDREAU Avocats, effectuera les représentations nécessaires sans frais d'honoraires pour la municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

CONSIDÉRANT les possibilités d'un dénouement favorable dans ledit dossier;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la municipalité de contester cette décision dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil mandate la firme CAZA MARCEAU SOUCY BOUDREAU Avocats, afin de protéger les intérêts de la Municipalité de Cantley et de prendre toute action judiciaire nécessaire en vue de contester la décision rendue le 26 novembre 2013 par le commissaire et juge administratif, l'honorable Jean Paquette, décision portant la référence 2013 QCCRT 0559;

QUE la firme CAZA MARCEAU SOUCY BOUDREAU Avocats procède dans les meilleurs délais;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-412 « Services juridiques - Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.1

2013-MC-R571 FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE ET PERMANENCE DE M. BENOIT GOSSELIN À TITRE DE COMMIS-POMPIER - SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R213 adoptée le 14 mai 2013, le conseil autorisait l'embauche de M. Benoit Gosselin, à titre de commis-pompier à raison de trois (3) jours / semaine au sein du Service des incendies et premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE ce pompier a reçu une recommandation positive de la part de ces officiers supérieurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants et du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants et du comité général (CG), autorise la permanence M. Benoit Gosselin, à titre de commis-pompier à raison de trois (3) jours / semaine, en date du 29 novembre 2013 le tout selon les modalités décrites à la convention collective en vigueur et selon la rémunération à l'échelle 4 de l'échelle salariale pour le poste de commis;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires « Salaires - Sécurité incendie ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.2

2013-MC-R572 FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE ET PERMANENCE DE MME ANDRÉE-ANNE LAPORTE À TITRE DE TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ - COMPTES À PAYER - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R210 adoptée le 14 mai 2013, le conseil nommait Mme Andrée-Anne Laporte à titre de technicienne en comptabilité - Comptes à payer, sujette à une période probatoire de six (6) mois;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière satisfait aux exigences professionnelles des autorités municipales;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances et du, comité général (CG), de retenir les services de Mme Andrée-Anne Laporte;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances et du, comité général (CG), confirme la permanence de Mme Andrée-Anne Laporte au poste de technicienne en comptabilité - Comptes à payer en date du 27 novembre 2013, le tout selon les modalités décrites à la convention collective en vigueur et selon la rémunération à l'échelle 2 de l'échelle salariale pour le poste de technicienne en comptabilité - Comptes à payer;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro « Salaire - Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.3

2013-MC-R573 FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE ET PERMANENCE DE MME SYLVIE VANASSE À TITRE D'AGENTE DE BUREAU (SECRÉTAIRE) - SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R212 adoptée le 14 mai 2013, le conseil nommait Mme Sylvie Vanasse à titre d'agente de bureau (secrétaire), sujette à une période probatoire de six (6) mois;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière satisfait aux exigences professionnelles des autorités municipales;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs et du, comité général (CG), de retenir les services de Mme Sylvie Vanasse;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs et du, comité général (CG), confirme la permanence de Mme Sylvie Vanasse à titre d'agente de bureau (secrétaire) en date du 21 novembre 2013, le tout selon les modalités décrites à la convention collective en vigueur et selon la rémunération à l'échelle 4 de l'échelle salariale pour le poste d'agente de bureau (secrétaire);

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro « Salaire - Loisirs et culture».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.4

2013-MC-R574 RÉAJUSTEMENT SALARIAL DE L'EMPLOYÉ
1352

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2012-MC-R533 adoptée le 11 décembre 2012, le conseil autorisait la création du poste de commis à la comptabilité - service des finances avec la résolution 2012-MC-R533;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R043 adoptée le février 2013, le conseil confirmait l'embauche de l'employé 1352 au poste de commis à la comptabilité et faisait référence au salaire de commis-réceptionniste;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective en vigueur fait état de deux (2) classes distinctes d'emploi entre le salaire d'un commis à la comptabilité et un commis à la réception;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la classe d'emploi de l'employé 1352;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines et du, comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines et du comité général (CG), autorise une correction au statut de l'employé 1352 et de confirmer son statut de commis à la comptabilité (commis senior);

QUE ce statut soit rétroactif à la date d'embauche et que tous les avantages liés au poste soient corrigés et ajustés à compter de l'embauche et ce, incluant le salaire;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.5

2013-MC-R575 ADHÉSION ANNUELLE DE M. JEAN-PIERRE VALIQUETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE M^e SYLVIE LOUBIER, GREFFIÈRE ET DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) - ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et de, M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines, à l'effet d'adhérer à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour la période débutant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'en adhérant à la COMAQ la Municipalité de Cantley pourra bénéficier de l'évolution du milieu municipal par la force de son réseau et la valorisation de l'expertise des membres;

CONSIDÉRANT QUE la COMAQ est présente au sein de groupes de travail issus du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), des unions et des associations municipales;

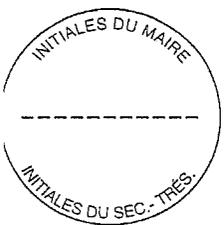
CONSIDÉRANT la recommandation du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudy

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité général (CG), autorise une dépense de 890 \$, taxes en sus, pour l'adhésion annuelle de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et de, M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines, à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour la période débutant le 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-130-00-494 « Cotisations versées à des Associations - Gestion financière administrative » et 1-02-140-00-494 « Cotisations versées à des Associations - Greffe ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.6

2013-MC-R576 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE DEUX (2) PRÉPOSÉS AUX INSTALLATIONS DE LOISIRS - PÉRIODE DE DÉCEMBRE 2013 À MAI 2014 (28 SEMAINES)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R235 adoptée le 15 mai 2013, le conseil autorisait qu'une demande de subvention soit faite auprès d'Emploi Québec pour l'embauche de deux (2) préposés aux parcs, de décembre à mai 2014 (28 semaines), pour l'entretien des installations de loisirs;

CONSIDÉRANT QU'Emploi Québec subventionne deux (2) préposés aux parcs de décembre à mai 2014 (28 semaines) pour l'entretien des installations de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la subvention accordée par Emploi Québec couvre 80 % du salaire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux d'entretien et de surveillance doivent être effectués afin de répondre aux besoins des citoyens dans nos parcs en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a dépensé pour la saison hivernale 2012-2013 la somme de 15 000 \$ pour l'entretien des patinoires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil démontre une volonté certaine de continuer à offrir à la population des patinoires accessibles dans les parcs;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs et du, comité général (CG), de procéder à l'embauche de préposés aux parcs, patinoires et bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs et du, comité général (CG), autorise l'embauche des deux (2) préposés aux parcs, patinoires et bâtiments pour la période de décembre à mai 2014 (28 semaines);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires
« Salaires - Activités parcs »

Adoptée à l'unanimité

Point 6.7

2013-MC-R577 CONDITIONS DE TRAVAIL DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL - PARITÉ AVEC LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU
PERSONNEL-CADRE

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R451
adoptée le 1^{er} octobre 2013, le conseil adoptait les nouvelles
conditions de travail du personnel cadre;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail du directeur général
étaient harmonisées avec l'ancienne entente du personnel-cadre;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général requiert la parité des
conditions de travail en ce qui a trait aux congés de maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'harmonisation des
conditions de travail relatives aux congés de maladie du directeur
général à celles du personnel-cadre de la Municipalité de Cantley.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.1

2013-MC-R578 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 28
NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances,
recommande l'adoption des comptes payés au 28 novembre 2013,
le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité général (CG);

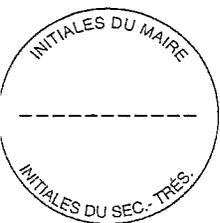
EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joannis

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-
Pierre Jutras, directeur des finances et du comité général (CG),
approuve les comptes payés au 28 novembre 2013 se répartissant
comme suit : un montant de 389 816,49 \$ pour le paiement des
salaires, un montant de 829 820,25 \$ pour les dépenses générales
pour un grand total de 1 219 636,74 \$.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
Point 7.2

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

2013-MC-R579 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 29
NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, recommande l'adoption des comptes à payer au 29 novembre 2013, le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances et du, comité général (CG), approuve les comptes à payer au 29 novembre 2013 au montant de 148 731,50 \$ pour les dépenses générales.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.3

2013-MC-R580 RENOUELEMENT DU CONTRAT
D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES LOGICIELS INFORMATIQUES DE
PG SOLUTIONS - ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et de soutien du Gestionnaire municipal doit être renouvelé si nous voulons bénéficier des services du fournisseur pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés au contrat annuel sont de l'ordre de 31 060 \$, taxes en sus, ce qui représente:

Systeme financier	14 040 \$
Gestionnaire municipal	13 260 \$
Accès cité, unité d'évaluation en ligne	<u>3 760 \$</u>

TOTAL 31 060 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité général (CG), autorise une dépense au montant de 31 060 \$, taxes en sus, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des logiciels informatiques avec PG Solutions pour l'année 2014;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-610-00-452 « Traitement des données - Urbanisme », 1-02-130-00-452 « Traitement des données - Gestion financière administrative » et 1-02-701-90-452 « Traitement des données - Activités récréatives ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.4

2013-MC-R581 RENOUELEMENT DE L'ADHESION AVEC
L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) INCLUANT LE
CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite renouveler son adhésion pour 2014 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2008-MC-R286 adoptée le 5 août 2008, le conseil autorisait une adhésion au Centre de ressources municipales en ressources humaines et relations de travail (CRM), un service de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de ressources municipales en ressources humaines et relations de travail (CRM), un service de l'UMQ est devenu le Carrefour du capital humain;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et du, comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et du, comité général (CG), autorise une dépense de 5 151,51 \$, taxes en sus pour l'adhésion annuelle à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et, un montant additionnel de 4 206 \$, taxes en sus, pour le Carrefour du capital humain pour un grand total de 9 357,51 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-110-00-494 « Cotisations versées à des Associations-Conseil » et 1-02-130-00-494 « Cotisations versées à des Associations - Administration ».

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
annulation
Point 7.5

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

2013-MC-R582 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION
ANNUELLE - CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - ANNÉE
2014

CONSIDÉRANT QUE le rôle de la Chambre de Commerce de Gatineau est de faciliter le réseautage, de représenter les intérêts de la communauté d'affaires et d'initier des activités de partage de pratiques dans le but d'intégrer pleinement ses membres au développement économique de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler notre adhésion annuelle avec la Chambre de commerce de Gatineau au coût annuel de 275 \$, taxes en sus, pour membre entreprise / régulier une (1) personne;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de nommer M. Marcel Beaudry à titre de représentant municipal ou tout autre membre du conseil (en cas d'absence);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité général (CG), autorise une dépense au montant de 275 \$, taxes en sus, pour l'adhésion annuelle de M. Marcel Beaudry ou tout autre membre du conseil (en cas d'absence) à la Chambre de Commerce de Gatineau pour l'année 2014;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-494 « Cotisations versées à des Associations - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.6

2013-MC-R583 AUTORISATION DE PROCÉDER AUX
TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DE LA FIN DE L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT QUE suite à diverses dépenses imprévues, il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires, à savoir:

1-02-110	Conseil municipal	33 466 \$
1-02-130	Gestion financière et administrative	56 933 \$
1-02-140	Greffe	48 900 \$
1-02-220	Sécurité incendie	30 350 \$
1-02-230	Sécurité civile	1 852 \$
1-02-320	Voirie municipale	120 763 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

1-02-330	Enlèvement de la neige	70 027 \$
1-02-340	Éclairage de rues	2 690 \$
1-02-355	Circulation et stationnement	1 697 \$
1-02-414	Traitement des eaux usées	2 575 \$
1-02-415	Réseau d'égout	75 \$
1-02-452	Matières secondaires	250 \$
1-02-470	Environnement	33 741 \$
1-02-610	Aménagement, urbanisme et zonage	19 053 \$
1-02-621	Développement économique	3 985 \$
1-02-629	Développement économique	4 130 \$
1-02-701	Activités récréatives	58 690 \$
1-02-702	Activités culturelles	5 445 \$
1-02-921	Intérêts dette à long terme	20 005 \$
1-03-500	Capital dette à long terme	5 350 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances et du, comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances et du, comité général (CG), autorise le service des finances à effectuer les transferts budgétaires requis au montant de 519 977 \$ et ce, tels les postes budgétaires énumérés ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.7

2013-MC-R584 ADJUDICATION DU REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 214-02, 325-07, 326-07, 316-07 ET 279-05 ET LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 417-12

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt du 17 décembre 2013 au montant de 784 000 \$ par billet en vertu des Règlements d'emprunts numéros 214-02, 325-07, 326-07, 316-07, 279-05 et 417-12 au prix de 98,52 échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

62 100 \$	1,80 %	17 décembre 2014
63 900 \$	2,00 %	17 décembre 2015
65 700 \$	2,25 %	17 décembre 2016
67 600 \$	2,60 %	17 décembre 2017
524 700 \$	2,85 %	17 décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci et que ceux-ci seront signés par Mme Madeleine Brunette, mairesse et M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cantley les billets.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.8

2013-MC-R585 CHOIX D'UN SOUMISSIONNAIRE POUR LE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 214-02, 325-07, 326-07, 316-07 ET 279-05 ET LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 417-12

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Cantley souhaite emprunter par billet un montant total de 784 000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE 784 000 \$
Règlement no 214-02	308 800 \$
Règlement no 325-07	45 500 \$
Règlement no 326-07	10 300 \$
Règlement no 316-07	146 700 \$
Règlement no 279-05	43 700 \$
Règlement no 417-12	229 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

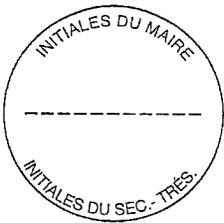
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley avait, le 9 décembre 2013, un montant de 555 000 \$ à renouveler, sur un emprunt de 839 600 \$, pour des périodes de cinq (5) ans et dix (10) ans, en vertu des Règlements d'emprunts numéros 214-02, 325-07, 326-07, 316-07 et 279-05;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunts en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

ET IL EST RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 784 000 \$ prévu aux règlements d'emprunts numéros 214-02, 325-07, 326-07, 316-07, 279-05 et 417-12 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par Mme Madeleine Brunette, mairesse et Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cantley les billets;

QUE les billets soient datés du 17 décembre 2013;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

17 décembre 2014	62 100 \$
17 décembre 2015	63 900 \$
17 décembre 2016	65 700 \$
17 décembre 2017	67 600 \$
17 décembre 2018	69 600 \$
17 décembre 2018	455 100 \$ (A RENOUVELER)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Cantley émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 décembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunts numéros 214-02, 325-07, 316-07, 279-05 et 417-12, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Cantley emprunte 555 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de huit (8) jours au terme original des Règlements d'emprunts numéros 214-02, 325-07, 326-07, 316-07 et 279-05;

QUE la Municipalité de Cantley accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt du 17 décembre 2013 au montant de 784 000 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunts numéros 214-02, 325-07, 326-07, 316-07, 279-05 et 417-12, au prix de 98,52, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

62 100 \$	1,80 %	17 décembre 2014
63 900 \$	2,00 %	17 décembre 2015
65 700 \$	2,25 %	17 décembre 2016
67 600 \$	2,60 %	17 décembre 2017
524 700 \$	2,85 %	17 décembre 2018



No de résolution
ou annotation

Point 8.1

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

2013-MC-R586 ACCEPTATION PROVISOIRE DE LA
CONFECTION DU PAVAGE DE LA RUE SIZERIN - CONTRAT N^o
2013-15

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R226 adoptée le 14 mai 2013, le conseil autorisait le contrat de pavage de la rue Sizerin à la firme Construction Edelweiss pour un montant approximatif de 56 226,03 \$ taxes en sus - contrat n^o 2013-15;

CONSIDÉRANT QUE la facture des travaux réalisés à ce jour totalise la somme de 58 181,29 \$;

CONSIDÉRANT QU'une retenue de 10 % au montant 5 622,60 \$ sera libérée à l'acceptation finale;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), de procéder à l'acceptation provisoire de la rue Sizerin dans la Municipalité de Cantley;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), procède à l'acceptation provisoire des travaux de pavage de la rue Sizerin dans la Municipalité de Cantley totalisant la somme de 58 181,29 \$ - contrat n^o 2013-15;

Qu'une garantie de 10 % du coût des travaux soit, un montant de 5 622,60 \$, soit conservée pour une période d'une (1) année à titre de garantie conformément aux clauses décrites dans le document d'appel d'offres - contrat n^o 2013-15;

QUE les fonds requis soient puisés à même la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Point 8.2

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

2013-MC-R587 ACCEPTATION PROVISOIRE DE LA
CONFECTION DU PAVAGE DU CHEMIN SAINTE-ÉLISABETH -
CONTRAT N° 2013-30

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R427 adoptée le 10 septembre 2013, le conseil autorisait le contrat de pavage du chemin Sainte-Élisabeth à la firme Construction Edelweiss pour un montant approximatif de 229 802,97 \$ taxes incluses - contrat n° 2013-30;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R488 adoptée le 1^{er} octobre 2013, le conseil autorisait le contrat de pavage des accotements du chemin Sainte-Élisabeth à la firme Construction Edelweiss pour un montant approximatif de 16 118,35 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la facture des travaux réalisés à ce jour totalise la somme de 220 792,66 \$;

CONSIDÉRANT QU'une retenue de 10 % au montant 21 337,26 \$ sera libérée à l'acceptation finale;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), de procéder à l'acceptation provisoire du chemin Sainte-Élisabeth dans la Municipalité de Cantley;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

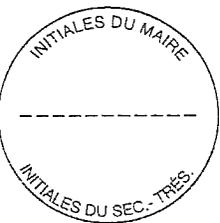
Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), procède à l'acceptation provisoire des travaux de pavage du chemin Sainte-Élisabeth dans la Municipalité de Cantley, totalisant la somme de 220 792,66 \$ - contrat n° 2013-30;

QU'une garantie de 10 % du coût des travaux soit, un montant de 21 337,26\$, soit conservée pour une période d'une (1) année à titre de garantie conformément aux clauses décrites dans le document d'appel d'offres - contrat n° 2013-30;

QUE les fonds requis soient puisés à même la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
Point 8.3

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

2013-MC-R588 ACCEPTATION PROVISOIRE - CONSTRUCTION
DE LA CONTINUITÉ DE LA RUE DE L'ESCARPEMENT (LOT
5 285 066 N.O.) ET D'UNE NOUVELLE IMPASSE (LOT 5 428 433
N.O.)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2012-MC-R117 adoptée le 13 mars 2012, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Cantley et le promoteur Développement des Collines, SENC représenté par M. Mathieu Vaillant;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a été signé le 26 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'en date du 22 novembre 2013 une visite de chantier a été effectuée par M. Frédéric Rioux, chargé de projets pour constater que le chemin était bel et bien conforme malgré les déficiences apparaissant dans la liste de l'acceptation provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT QU'en date du 26 novembre 2013 la Municipalité de Cantley a reçu une lettre de la firme GENIVAR nous avisant que le présent chemin était provisoirement acceptable;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG);

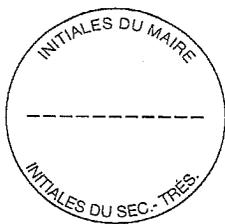
EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), autorise l'acceptation provisoire de la nouvelle impasse, lot 5 428 433 et de continuité de la rue de L'ÉscarpeMENT lot 5 285 066 et ce, conditionnellement au dépôt du cautionnement d'entretien de 5 %, au montant de 7 800 \$ qui sera en vigueur pour au moins une année complète avant l'acceptation finale et l'acquisition des rues.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Point 8.4

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

2013-MC-R589 ACCEPTATION PROVISOIRE DE LA
CONFECTION DU TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DES RUES:
RÉMI, BERTHIER, EDNA, DES PRUNIER, IMPASSE DU GEAI-BLEU,
DE LA CIME, ET D'UN TRAITEMENT DE SURFACE SIMPLE SUR LES
RUES DE BOUCHETTE, DU COMMANDEUR ET LEURS
INTERSECTIONS - CONTRAT N°2013-27

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R379 adoptée le 13 août 2013, le conseil acceptait le contrat de préparation de surface, de chargement et de confection d'un traitement de surface double et simple dans différentes rues et différents chemins de la Municipalité de Cantley par la firme Franroc, division Sintra Inc., pour un montant approximatif de 360 745,65 \$ taxes incluses - contrat n° 2013-27;

CONSIDÉRANT QUE la facture des travaux réalisés à ce jour totalise la somme de 360 745,65 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), de procéder à l'acceptation provisoire des rues et chemins de la Municipalité de Cantley comprenant notamment : Rémi, Berthier, Edna, des Pruniers, impasse du Geai-Bleu, de la Cime, et d'un traitement de surface simple sur les rues de Bouchette et du Commandeur;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), procède à l'acceptation provisoire des travaux de préparation de surface, de chargement et de confection d'un traitement de surface double dans différentes rues et chemins de la Municipalité de Cantley comprenant notamment : Rémi, Berthier, Edna, des Pruniers, impasse du Geai-Bleu, de la Cime, et d'un traitement de surface simple sur les rues de Bouchette, du Commandeur, totalisant la somme de 360 745,65 \$, taxes incluses et qu'une lettre de garantie d'entretien de 10 % du coût des travaux, soit, un montant de 36 074,56 \$, soit conservée pour une période d'une (1) année à titre de garantie conformément aux clauses décrites dans le document d'appel d'offres - contrat n° 2013-27;

QUE les fonds requis soient puisés à même la subvention de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) et les Règlements d'emprunts 424-13, 425-13, 426-13, 427-13 et 428-13;

QUE les fonds requis soient puisés à même la subvention de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les rues du Commandeur et de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
POINT 8.5

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

2013-MC-R590 ACCEPTATION FINALE DE LA CONFECTION
DU TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DES RUES : OASIS-DES-
CARRIÈRES, DU CONTREFORT, DE LA COULÉE, DU DOMAINE-
CHAMPÊTRE, DES CHÊNES, DESCHAMPS, FRANÇOIS-CARRIER,
GERES, DES CONIFÈRES, DES PINS ET CENTENAIRE - CONTRAT N°
2011-15

CONSIDÉRANT QUE le contrat de préparation de surface, de chargement et de confection d'un traitement de surface double dans différentes rues et chemins fut adjugé à la firme Construction DJL Inc., en vertu de la résolution numéro 2011-MC-R358, adoptée le 9 août 2011, pour un montant nominal approximatif de 742 184,66 \$ - contrat n° 2011-15;

CONSIDÉRANT QUE la facture des travaux réalisés à ce jour totalise la somme de 632 502,43\$, taxes en sus et que le dépôt de sécurité d'une valeur de 5% des travaux réalisés à ce jour totalise la somme de 33 289,60 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Rioux, chargé de projets a procédé le 1^{er} octobre 2013 à l'inspection des travaux réalisés en présence du chargé de projets de la firme Construction DJL Inc., en date du 6 juillet 2012 et que suite à cette inspection, il a été entendu d'accepter l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), procède à l'acceptation finale des travaux de préparation de surface, de chargement et de confection d'un traitement de surface double dans différentes rues et chemins de la Municipalité de Cantley comprenant notamment : Oasis-des-Carières, du Contrefort, de la Coulée, du Domaine-Champêtre, des Chênes, Deschamps, François-Carrier, Geres, des Conifères, des Pins et Centenaire et que la Municipalité de Cantley procède au remboursement de la garantie de 5 % du coût des travaux totalisant la somme de 33 289,60 \$, taxes en sus, à la firme Construction DJL Inc. - contrat n° 2011-15;

QUE les fonds requis soient puisés à même la subvention de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) et les Règlements d'emprunts numéros 395-11, 396-11, 397-11, 398-11 et 399-11.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Point 8.6

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

2013-MC-R591 ACCEPTATION FINALE DE LA CONTINUITÉ DE
LA RUE BLACKBURN (LOT 5 100 303) - PROJET DOMICILIAIRE
REFUGE DES CASCADES - PHASE III

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2012-MC-R490 adoptée le 13 novembre 2012, le conseil autorisait la signature d'un protocole d'entente pour le projet Refuge des Cascades, signé le 4 décembre 2012 au profit du promoteur 4040333 CANADA INC., représenté par M. Claude Hébert;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2012-MC-R559 adoptée le 11 décembre 2012, ces rues construites sur les lots faisaient l'objet d'une acceptation provisoire;

CONSIDÉRANT QU'une inspection a été effectuée le 21 novembre 2013 par M. Frédéric Rioux, chargé de projets, en compagnie du représentant du promoteur et de l'ingénieur-conseil mandaté par l'entrepreneur et que tous les intervenants en font la recommandation;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait donc lieu de procéder à l'acceptation finale de ces rues;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

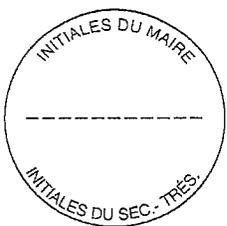
ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), autorise la réalisation du protocole d'entente intervenue avec le promoteur 4040333 CANADA INC., représenté par M. Claude Hébert et, la signature de tous les actes notariés afférents;

QUE le conseil autorise l'acquisition du lot 5 100 303 constituant l'emprise des rues, tel que démontré au plan du 28 juin 2012 de M. Jacques Bérubé, arpenteur-géomètre sous la minute 5919, le tout pour une somme symbolique de 1 \$;

QUE le conseil autorise Mme Madeleine Brunette, mairesse et Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cantley les documents pertinents;

QUE la caution d'exécution sous forme de lettre de garantie au montant de 3 187,30 \$ soit libérée ainsi que le cautionnement d'entretien sous forme de lettre de garantie au même montant, et ce, selon le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
Point 8.7

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

2013-MC-R592 ACCEPTATION FINALE DE LA CONFECTION
DU TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DES RUES: DE
MARICOURT, MONET, DEGAS, RENOIR, SEURAT, VILLEMONTTEL,
BOISCHATEL, RIOPELLE, GAUGUIN ET CÉZANNE - CONTRAT N^o
2012-12

CONSIDÉRANT QUE le contrat de préparation de surface, de chargement et de confection d'un traitement de surface double dans différentes rues et chemins fut adjugé à la firme Construction DJL Inc., en vertu de la résolution numéro 2012-MC-R307, adoptée le 10 juillet 2012, pour un montant nominal approximatif de 448 502,35 \$ - contrat n^o 2012-12;

CONSIDÉRANT QUE la facture des travaux réalisés à ce jour totalise la somme de 422 047,41 \$, taxes en sus et que le dépôt de sécurité d'une valeur de 5 % des travaux réalisés à ce jour totalise la somme de 22 213,02 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Rioux, chargé de projets a procédé le 1^{er} octobre 2013 à l'inspection des travaux réalisés en présence du chargé de projets de la firme Construction DJL Inc., en date du 2 août 2012 et que suite à cette inspection, il a été entendu d'accepter l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

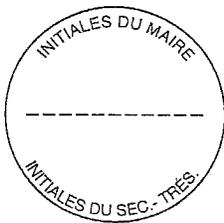
Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), procède à l'acceptation finale des travaux de préparation de surface, de chargement et de confection d'un traitement de surface double dans différentes rues et chemins ou parties de rues et chemins de la Municipalité de Cantley comprenant notamment : de Maricourt, Monet, Degas, Renoir, Seurat, Villemontel, Boischatel, Riopelle, Gauguin et Cézanne et que la Municipalité de Cantley procède au remboursement de la garantie de caution de 5 % du coût des travaux soit, un montant de 22 213,02 \$ à la firme Construction DJL Inc. - contrat n^o 2012-12;

QUE les fonds requis soient puisés à même les Règlements d'emprunts numéros 406-12 et 407-12.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Point 8.8

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

2013-MC-R593 ACCEPTATION FINALE DE LA RÉFECTION DE
LA RUE SARAJEVO - CONTRAT N° 2011-22

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R403 adoptée le 13 septembre 2011, le conseil autorisait M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics, à procéder à un appel d'offres pour la réfection de la rue Sarajevo - contrat n° 2011-22;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics, quant à la réfection de cette voie de circulation en procédant à l'installation d'un revêtement bitumineux dans la côte de celle-ci, les caniveaux de drainage et l'enrochement du fossé;

CONSIDÉRANT QUE, par les résolutions numéro 2011-MC-R492 le conseil octroyait le contrat n° 2011-22 pour la réfection et octroyait par la résolution numéro 2012-MC-R160 l'installation des caniveaux de drainage et l'enrochement du fossé de la rue Sarajevo à la firme Construction DJL Inc., pour le montant de 85 327,22 \$, taxes en sus et que le dépôt de sécurité d'une valeur de 5% des travaux réalisés à ce jour totalise la somme de 4 266,36 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Rioux, chargé de projets a procédé le 11 juillet 2013 à l'inspection des travaux réalisés en présence du chargé de projets de la firme Construction DJL Inc., et que suite à cette inspection, il a été entendu d'accepter l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), procède à l'acceptation finale de la réfection, l'installation des caniveaux de drainage et l'enrochement du fossé de la rue Sarajevo et que la Municipalité de Cantley procède au remboursement de la garantie de caution de 5 % du coût des travaux soit, un montant de 4 266,36 \$ à la firme Construction DJL Inc. - contrat n° 2011-22;

QUE les fonds requis soient puisés à même la subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
02013-11-01
Point 8.9

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

2013-MC-R594 ACCEPTATION FINALE DE LA RÉFECTION DE
LA RUE D'OSLO ET NOVE-MESTO - CONTRAT N° 2011-23

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R403 adoptée le 13 septembre 2011, le conseil autorisait M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics, à procéder à un appel d'offres pour la réfection de la rue Sarajevo - contrat n° 2011-23;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics, quant à la réfection de cette voie de circulation en procédant à l'installation d'un revêtement bitumineux dans la côte de celle-ci, les caniveaux de drainage et l'enrochement du fossé;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R493 le conseil octroyait le contrat n° 2011-23 pour la réfection et octroyait par la résolution numéro 2012-MC-R159 l'installation des caniveaux de drainage et l'enrochement du fossé des rues d'Oslo et Novo Mesto à la firme Construction DJL Inc., pour le montant de 45 847,19 \$, taxes en sus et que le dépôt de sécurité d'une valeur de 5% des travaux réalisés à ce jour totalise la somme de 2 292,36 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Rioux, chargé de projets a procédé le 11 juillet 2013 à l'inspection des travaux réalisés en présence du chargé de projets de la firme Construction DJL Inc., et que suite à cette inspection, il a été entendu d'accepter l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), procède à l'acceptation finale de la réfection, l'installation des caniveaux de drainage et l'enrochement du fossé de la rue d'Oslo et Nove-Mesto et que la Municipalité de Cantley procède au remboursement de la garantie de caution de 5 % du coût des travaux soit, la somme de 2 292,36 \$, à la firme Construction DJL Inc. - contrat n° 2011-23;

QUE les fonds requis soient puisés à même la subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Point 8.10

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

2013-MC-R595 AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL
D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE PLANS ET DEVIS PAR UNE
FIRME D'INGÉNIERIE SPÉCIALISÉE POUR LA RÉFECTION
COMPLÈTE DU CHEMIN VIGNEAULT ENTRE LE CHEMIN FERLAND
ET LA MONTÉE SAINT-AMOUR - CONTRAT N° 2013-41

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire procéder au lancement d'un appel d'offres pour la reconstruction complète du chemin Vigneault entre le chemin Ferland et la montée Saint-Amour, incluant l'équipement, la fourniture et la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux - contrat n° 2013-41;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'ordre des choses de procéder à la préparation des documents de soumissions et au lancement d'un appel d'offres et ce, dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), autorise la préparation des documents de soumissions et à réaliser un appel d'offres pour la fourniture de plans et devis, par une firme d'ingénierie spécialisée pour la réfection complète du chemin Vigneault entre le chemin Ferland et la montée Saint-Amour incluant l'équipement, la fourniture et la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux - contrat n° 2013-41;

QUE le contrat de surveillance des travaux soit fait par une firme autre que celle qui a obtenu l'appel d'offres de fourniture de plans et devis;

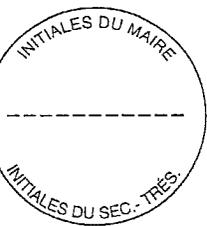
QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-341 « Journaux et revues - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.11

2013-MC-R596 AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL
D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE PLANS ET DEVIS PAR UNE
FIRME D'INGÉNIERIE SPÉCIALISÉE POUR LA RÉFECTION
COMPLÈTE DU CHEMIN DENIS ENTRE LE CHEMIN TACHÉ ET LA
RUE CLERMONT - CONTRAT N° 2013-42

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire procéder au lancement d'un appel d'offres pour la reconstruction complète du chemin Denis entre le chemin Taché et la rue Clermont incluant l'équipement, la fourniture et la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux - contrat n° 2013-42;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'ordre des choses de procéder à la préparation des documents de soumissions et au lancement d'un appel d'offres et ce, dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), autorise d'aller en appel d'offres pour la fourniture de plans et devis par une firme d'ingénierie spécialisée pour la réfection complète du chemin Denis entre le chemin Taché et la rue Clermont incluant l'équipement, la fourniture et la main-d'œuvre spécialisée nécessaires aux travaux - contrat n° 2013-42;

QUE le contrat de surveillance des travaux soit fait par une firme autre que celle qui a obtenu l'appel d'offres de fourniture de plans et devis;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-341 « Journaux et revues - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.12

2013-MC-R597 AUTORISATION D'ENTÉRINER L'AJOUT DE
L'IMPASSE ANDREW-BLACKBURN ET LA CONTINUITÉ DE LA RUE
DE L'ESCARPEMENT AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT - CONTRAT
N° 2010-19 - SAISON HIVERNALE 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité d'entretenir ces parties de rues incombe au promoteur de ce projet domiciliaire pour la saison hivernale en cours, tel qu'indiqué au Règlement numéro 348-09, quant au niveau des taxes foncières perçues et au pourcentage de lots construits actuellement qui ne sont pas suffisants pour que la municipalité prenne en charge l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE suite à la signature des protocoles d'entente, les travaux seront réalisés avant la période hivernale;

CONSIDÉRANT la sécurité des citoyens comme étant une préoccupation pour le conseil;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2012-MC-R489 adoptée le 13 novembre 2012, le conseil autorisait l'acceptation provisoire pour le projet de l'impasse Andrew-Blackburn (lot 5 105 359) - projet domiciliaire du chemin Patterson;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

CONSIDÉRANT QU'une inspection finale a été réalisée avec la firme d'ingénierie le 21 novembre 2013 et que des correctifs sont à apporter, mais que l'arrivée de la neige empêche de voir les correctifs apportés par M. Garfield Blackburn;

CONSIDÉRANT QUE l'impasse Andrew-Blackburn mesure 279 mètres linéaires et qu'il est situé dans le secteur du contrat de déneigement - contrat n° 2010-19;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R588 adoptée le 10 décembre 2013, le conseil autorisait l'acceptation provisoire de la continuité de la rue de l'Escarpement;

CONSIDÉRANT QUE la continuité de la rue de l'Escarpement mesure 200 mètres linéaires et qu'elle est située dans le secteur du contrat de déneigement - contrat n° 2010-19;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joannis

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), entérine l'ajout de l'impasse Andrew-Blackburn ainsi que la continuité de la rue de l'Escarpement au contrat de déneigement pour la saison hivernale 2013-2014 et la dépense selon les coûts du contrat par kilomètre, à l'adjudicataire de ce contrat - Contrat n° 2010-19;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-443 « Enlèvement de la neige à contrat ».

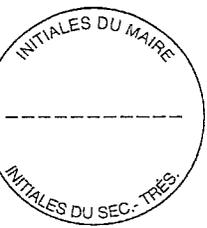
Adoptée à l'unanimité

Point 8.13

**2013-MC-R598 AUTORISATION D'UN PREMIER PAIEMENT -
CONTRÔLE QUALITATIF ET QUANTITATIF POUR LES TRAVAUX DE
RÉFECTION COMPLÈTE DU CHEMIN DENIS ENTRE LA ROUTE 307
ET LE CHEMIN TACHÉ - CONTRAT N° 2013-13**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres sur invitation, le tout relativement au contrôle de la qualité et de la quantité des travaux pour la réfection complète du chemin Denis entre la route 307 et le chemin Taché - contrat n° 2013-13;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a un intérêt de préserver l'intégrité de son réseau routier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2012-MC-R210 adoptée le 8 mai 2012, le conseil autorisait la firme Les Services exp inc. à effectuer des travaux de forages afin de déterminer l'état de l'infrastructure et préparer le devis technique pour la réfection du chemin Denis;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services exp inc. a présenté une facture au montant de 4 050 \$ représentant un pourcentage de 45 % du montant de 9 000 \$, taxes en sus, pour le contrôle de la qualité des matériaux et la surveillance des travaux de réfection complète du chemin Denis entre la route 307 et le chemin Taché - contrat n° 2013-13;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), autorise un premier paiement au montant de 4 050 \$ représentant un pourcentage de 45 % du montant de 9 000 \$, taxes en sus, pour le contrôle de la qualité des matériaux et la surveillance des travaux de réfection complète du chemin Denis entre la route 307 et le chemin Taché à la firme Les Services exp inc. -contrat n° 2013-13;

QUE les fonds requis soient puisés à même la subvention de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

Point 8.14

2013-MC-R599 AUTORISATION DE DÉPENSE - INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VENTILATION ET DE DÉTECTION DE MONOXYDE DE CARBONE POUR LE GARAGE DU 14, RUE DU SIZERIN - CONTRAT N° 2013-39

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley utilise le garage sis au 14, rue du Sizerin pour la réparation et entretien de la flotte de véhicules du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de préserver la santé et la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs des travailleurs affectés à la réparation et l'entretien de la flotte de véhicules du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE suite à une inspection et la transmission d'un rapport d'intervention provenant de la CSST et de la Loi sur la santé et sécurité du travail, il devient impératif de procéder à l'installation d'un système de ventilation et de détection de monoxyde de carbone pour le garage du 14, rue du Sizerin;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs qualifiés dans le domaine de la ventilation et extraction du monoxyde de carbone et des gaz émis par les instruments de soudure;

CONSIDÉRANT QUE, le 10 décembre 2013, heure et date de clôture de l'appel d'offres, une (1) seule proposition a été reçue, à savoir:

Fournisseurs	Prix (Incluant les taxes)
Qualité d'Air Outaouais	29 113,97 \$
Alpha Combustion	Aucune proposition
Climatisation, ventilation, chauffage et géothermie - RGCV	Aucune proposition

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), accepte la proposition au montant de 29 113,97 \$ taxes incluses, de Qualité d'Air Outaouais afin de procéder à l'acquisition et l'installation d'un système de ventilation et de détection du monoxyde de carbone pour le garage du 14, rue du Sizerin - contrat no 2013-39;

QUE les fonds requis soient puisés à même le surplus accumulé.

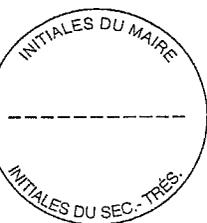
Adoptée à l'unanimité

Point 8.15

2013-MC-R600 LOCATION D'UNE NIVELEUSE MODÈLE 772GP 2013 POUR LA SAISON HIVERNALE 2013-2014 - CONTRAT N° 2013-40

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley se trouve en position de vulnérabilité en raison de la fiabilité déficiente de la niveleuse John Deere 770CH 2003;

CONSIDÉRANT QU'en date du 22 novembre 2013 la Municipalité de Cantley procédait au lancement d'un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) fournisseurs potentiels pour la location d'une niveleuse pour la saison hivernale 2013-2014 incluant tous les équipements requis;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

CONSIDÉRANT QUE la location est pour une période de cinq (5) mois soit, du 16 décembre 2013 au 16 mai 2014;

CONSIDÉRANT QU'un (1) seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres à savoir:

Soumissionnaire	Coût par mois (Taxes en sus)
Nortrax John Deere	7 385 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), accepte la proposition de la compagnie Nortrax John Deere pour la location clé en main d'une niveleuse modèle 772GP 2013 incluant les équipements requis pour les opérations de déneigement pour la somme de 7 385 \$/mois, taxes en sus, pour une utilisation de plus ou moins 25 heures par semaine et une période de cinq (5) mois - contrat n° 2013-40;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-516 « Location de machinerie - Enlèvement de la neige » dans les budgets 2013 et 2014 ainsi que les revenus des taxes générales excédentaires.

Adoptée à l'unanimité

Mme Marjolaine Gauthier se retire temporairement de la salle.

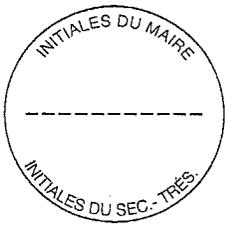
Point 8.16

2013-MC-R601 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES ENCOMBRANTS - CONTRAT N° 2013-25

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des encombrants se termine le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2013-MC-R471 adoptée le 1^{er} octobre 2013, le conseil autorisait de procéder à des appels d'offres pour la collecte et transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des encombrants, contrat no 2013-25;

CONSIDÉRANT QU'en date du 28 octobre 2013, la Municipalité de Cantley procédait au lancement de l'appel d'offres public pour la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des encombrants, contrat no 2013-25;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

CONSIDÉRANT QU'à 10 h le 11 novembre à 15h00, heure et date de clôture de l'appel d'offres, une (1) proposition a été reçue et que son analyse a démontré qu'elle répondait adéquatement à l'esprit du devis;

ANNÉES 2014, 2015 ET 2016	
ENTREPRENEUR	OPTION 1 TAXES INCLUSES
Services sanitaires Richard Lanthier	2 155 781,25 \$

ANNÉES D'OPTION (2017 ET 2018)		
ENTREPRENEUR	ANNÉE	MONTANT OPTION 1 TAXES INCLUSES
Services sanitaires Richard Lanthier	2017	754 523 44 \$
	2018	768 895,31\$

CONSIDÉRANT QUE le contrat accordé a une durée limitée de trois (3) années avec deux (2) options de renouvellement d'un (1) an aux prix indiqués aux tableaux ci-haut pour une période maximale de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE l'option 1 comprend la collecte des ordures ménagères et des encombrants à raison d'une (1) fois par deux (2) semaines en saison hivernale et d'une (1) fois par semaine en période estivale et la collecte des matières recyclables à toutes les semaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), autorise que le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des encombrants soit adjugé à l'entreprise Service sanitaires Lanthier pour les années 2014, 2015 et 2016 pour la somme de 2 155 781,25 \$, taxes incluses, tel qu'il appert de sa proposition du 11 novembre 2013 et conformément aux spécifications de l'appel d'offres expressément préparé - contrat n° 2013-25;

QUE le prix sera ajusté annuellement selon les clauses indiquées au contrat (ex : nouvelles adresses);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-451-10-446 «Déchets domestiques - Collecte et transport» et 1-02-452-10-448 «Recyclage - Collecte et transport»

Adoptée à l'unanimité

Mme Marjolaine Gauthier reprend son siège à la table du conseil.

Point 8.17

2013-MC-R602 AUTORISATION DE PAIEMENT - TRAVAUX DE CLÔTURE DE LIGNE AU 66, CHEMIN FOLEY - RÈGLES D'IMPLANTATION ET D'ENTRETIEN DE CLÔTURES AUX ABORDS DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2012-MC-R410 adoptée le 9 octobre 2012, le conseil autorisait l'adoption d'une politique (TP-2012-003) relative aux règles d'implantation et d'entretien de clôtures aux abords des chemins;

CONSIDÉRANT QUE la demande écrite de la part de M. Villeneuve, résident du 66, chemin Foley, en lien avec la politique « Règles d'implantation et d'entretien de clôtures aux abords des chemins » à l'effet que celui-ci demandait l'installation d'une clôture de ligne et le partage des coûts avec la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE suite à une visite des lieux, de l'analyse du dossier et en fonction de la politique une entente est intervenue entre les deux (2) parties en date du 4 décembre 2013 au coût de 5 745,90 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

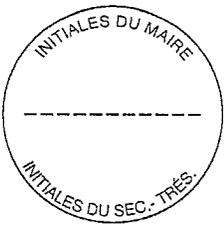
Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité général (CG), autorise le paiement au montant de 5 745,90\$, taxes incluses pour la construction d'une clôture de ligne en lien avec la politique « Règles d'implantation et d'entretien de clôtures aux abords des chemins »;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-521 «Entretien et réparation infrastructures - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Point 8.18

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

2013-MC-R603 AUTORISATION DE PAIEMENT - RÉPARATION
DU VÉHICULE GMC SUMMIT, ANNÉE 2005 - SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le véhicule a plus de 86 000 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule GMC Summit, année 2005 est
utilisé par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le GMC Summit, année 2005 est un véhicule
essentiel au bon fonctionnement des activités de déneigement,
qu'il est utilisé à titre de véhicule de rechange en période
hivernale et par le Service des parcs et bâtiments en période
estivale;

CONSIDÉRANT QUE des bris mécaniques ont été soulevés et que
des réparations ont dû être effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur
du Service des travaux publics et, du comité général (CG), de
procéder au paiement au montant de 9 651,42 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi
Bergeron, directeur du Service des travaux publics et, du comité
général (CG), entérine la dépense au montant de 9 651,42 \$,
taxes en sus, auprès de Surgenor truck group pour la réparation
du GMC Summit, année 2005;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire
numéro 1-02-330-00-525 « Entretien et réparation véhicules -
Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

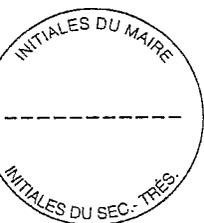
Point 9.1

2013-MC-R604 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION
ANNUELLE - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL
(AQLM) - ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise du loisir municipal
(AQLM) est un pourvoyeur d'outils à l'usage de ses membres en
offrant des moyens de stimuler leur communauté et d'inciter les
citoyens à adopter un mode de vie plus actif;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler notre adhésion
annuelle avec l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM)
au coût annuel de 441,16 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité général (CG);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité général (CG), autorise une dépense de 441,16 \$, taxes en sus, pour le renouvellement de l'adhésion annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-90-494 « Cotisations versées à des Associations - Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.2

2013-MC-R605 AUTORISATION DE DÉPENSES - LOCATION DE
TOILETTES PORTATIVES ET ROULOTTES - ANNÉE 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil démontre une volonté certaine de continuer à offrir à la population des patinoires et une glissade accessibles dans les parcs;

CONSIDÉRANT QUE les parcs ne sont pas doter d'infrastructures d'accueil de style chalets de parcs pour que les patineurs et glisseurs puissent se réchauffer ou se changer;

CONSIDÉRANT QUE l'activité de patinage et glissade est très populaire et qu'elle permet aux familles de pratiquer une activité hivernale;

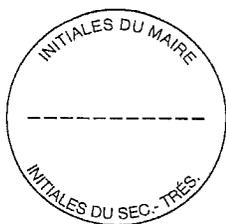
CONSIDÉRANT QUE la location de roulotte permettraient aux familles de se réchauffer ou de se changer;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé auprès de deux (2) soumissionnaires pour les toilettes et quatre (4) soumissionnaires pour la location de roulotte et que, trois (3) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, de procéder à la location des roulotte et toilettes portatives;

**Tableau - Soumission location de toilettes portatives pour les
patinoires 2013-2014**

- 1 toilette avec housse thermique
 - ✓ parc Denis - 92, chemin Denis, Cantley
 - ✓ parc Godmaire - 38, rue Godmaire, Cantley
 - ✓ parc Laviolette - 68, rue Laviolette, Cantley
 - ✓ parc Deschamps - 36, rue Deschamps, Cantley)
 - ✓ parc des Prés - 46, rue Grand-Pré, Cantley)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

Période d'utilisation : 3 mois
Date de livraison demandée : 15 décembre 2013
Date de retour demandée : 15 mars 2014
Nombre de vidange : 1 x aux deux (2) semaines
pendant toute la durée du
contrat

SOUSSIONNAIRE	
Épursol	Prix de location mensuel incluant la housse thermique (prix par toilette) : 115.00\$/toilette Prix par vidange incluant l'antigel (prix par toilette):15.00\$/vidange Le total pour 3 mois de location (15 décembre 2013 au 15 mars 2014 incluant les vidanges (plus taxes applicable) serait de : 2250\$
Gascon Équipement	3000 \$

Tableau - Soumission location de roulottes portatives pour les patinoires 2013-2014

- 1 roulotte mobile 10' x 20' (min. 8'x20')
 - ✓ parc Denis - 92, chemin Denis, Cantley
 - ✓ parc Laviolette - 68, rue Laviolette, Cantley
 - ✓ parc Deschamps - 36, rue Deschamps, Cantley)
 - ✓ parc Grand-Pré - 46, rue Grand-Pré, Cantley)

Période d'utilisation : 3 mois
Date de livraison demandée : 15 décembre 2013
Date de retour demandée : 15 mars 2014

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TAXES EN SUS)
Dickie Moore Rentals	5400 \$
ATCO Structures & Logistics	4980 \$
Williams Scotmans	Aucune réponse

EN CONSÉQUENCE, il est

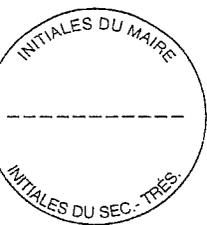
Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, autorise la location de toilettes portatives auprès d'Épursol au montant de 2 250 \$, taxes en sus et, la location des roulottes auprès de la firme ATCO Structures & Logistics au montant de 4 980 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-50-511 « Location roulotte et toilette - Activités parcs ».

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
Point 9.3

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

2013-MC-R606 PROGRAMMATION CULTURELLE 2014

CONSIDÉRANT QUE la Culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Cantley et de la qualité de vie de ses citoyens et de ses familles;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a déjà manifesté vouloir offrir, dans le cadre de sa politique culturelle, une programmation culturelle aux familles et aux citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE programmation de spectacles est en cours de planification afin de répondre à cette activité dont la municipalité désire offrir;

CONSIDÉRANT QU'UN coût sera chargé par personne par spectacle et servira à diminuer les dépenses encourues pour offrir ces spectacles;

CONSIDÉRANT QUE le coût de chaque spectacle sera déterminé en fonction de rendre cette activité accessible au plus grand nombre de familles de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs et du, comité des loisirs, de la culture et des sports (CLPS);

EN CONSÉQUENCE, il est

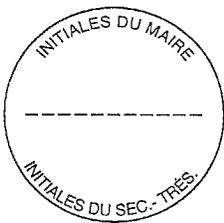
Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs et du, comité des loisirs, de la culture et des sports (CLPS), autorise une dépense au montant de 25 000 \$ afin de payer une partie de la présentation des treize(13) spectacles prévus, dont sept (7) pour enfants et six (6) pour tous;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-702-20-970 « Subventions culture - Activités - Socio-culturel ».

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Point 9.4

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

2013-MC-R607 ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE
CANTLEY ET LA FABRIQUE POUR L'UTILISATION DE LA SALLE
PAROISSIALE - ATELIERS DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley utilise la salle paroissiale pour développer une offre d'activités de loisirs afin de suppléer au manque d'espace dû au réaménagement de la salle Bernard-Bouthillette;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite maintenir son offre de service en infrastructures pour répondre au besoin grandissant de la population en matière de pratique d'ateliers de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu avec la Fabrique pour établir une entente pour la location de la salle paroissiale leur appartenant;

CONSIDÉRANT QUE les frais engendrés se financent à même les coûts demandés aux participants, tel que spécifié dans le Règlement numéro 420-13 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, autorise M. Christian Lesieur, directeur par interim du Service des loisirs, de la culture et des parcs ou leurs représentants légaux, à signer les documents nécessaires à l'utilisation de la salle paroissiale pour les ateliers de loisirs de l'année 2014 au coût de 25 \$ de l'heure et des frais de conciergerie de 25 \$ par ménage;

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 8 000 \$ pour les sessions d'activités 2014;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-80-519 « Activités - Autre - Location de gymnase (salles) ».

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
Point 9.5

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

2013-MC-R608 ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT « PLAISIRS
D'HIVER 2014 »

CONSIDÉRANT QUE l'événement « Plaisirs d'hiver » est une initiative provinciale qui vise à augmenter la pratique d'activités physiques hivernales chez les Québécoises et les Québécois;

CONSIDÉRANT QUE grâce à la participation des municipalités, des organismes sportifs et communautaires, des écoles primaires et des services de garde, plusieurs activités et aménagements sont mis de l'avant afin de permettre à la population de bouger davantage et de découvrir le plaisir d'être physiquement actifs l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE l'événement implique la participation d'organismes tel que la Source des Jeunes et Collines-en-forme;

CONSIDÉRANT QUE l'événement, qui en est à sa 3^e édition, a attiré plus de 200 participants l'année précédente;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, autorise une dépense au montant de 2 000 \$ pour l'organisation de l'événement « Plaisirs d'hiver » qui se tiendra le 1^{er} février et 22 février 2014;

QUE les fonds requis soient puisés à même la subvention de Collines en forme ainsi qu'au poste budgétaire numéro 1-02-701-90-349 « Autres - animation et promotion - Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.6

2013-MC-R609 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO
2013-MC-R536 ET AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE DU
LOT 3 908 348 PROVENANT DES TERRAINS POUR FINS DE PARCS

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 908 348 a été cédé pour fins de parcs;

CONSIDÉRANT QUE le terrain n'est présentement pas utilisé à ces fins;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

CONSIDÉRANT QUE la vente du terrain permettrait aux propriétaires des lots 2 931 405 et 3 849 933 (out de tout lot les remplaçant) de désenclaver leurs propriétés en ayant accès par la rue du Contrefort;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs et, du comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs et, du comité général (CG), accepte de vendre le lot 3 908 348 aux propriétaires des lots 2 931 405 et 3 849 933 (ou de tout lot les remplaçants) au prix de 6 000 \$ (selon l'évaluation) et que le montant soit déposé dans le fonds de parcs du district de la Rive (# 3);

QUE le présente résolution abroge à toute fin que de droit la résolution numéro 2013-MC-R536.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.1

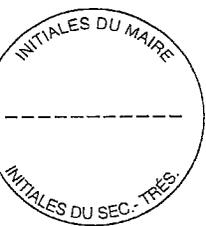
2013-MC-R610 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05 - MARGE DE REcul AVANT D'UN ABRI D'AUTO PROJETÉ - LOT 2 619 161 - 117, MONTÉE DE LA SOURCE

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure fut déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement le 6 novembre 2013 afin de permettre, sur le lot 2 619 161 du Cadastre du Québec au 117, montée de la Source, la construction d'un abri d'auto projeté attenant à l'habitation à un minimum de 4,2 mètres de la ligne avant adjacente à la rue de Longueuil;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa réunion du 21 novembre 2013, a procédé à l'étude de la demande et recommande d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Formules Municipales - No 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), accorde la dérogation mineure afin de permettre, sur le lot 2 619 161 du Cadastre du Québec au 117, montée de la Source, la construction d'un abri d'auto projeté attenant à l'habitation à un minimum de 4,2 mètres de la ligne avant adjacente à la rue de Longueuil alors que l'article 13.3 du Règlement de zonage numéro 269-05 stipule que la marge de recul avant minimale qui s'applique est de 7,5 mètres.

Adoptée à l'unanimité

Point10.2

2013-MC-R611 AUTORISATION D'ENTÉRINER L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY ET 628447 CANADA LTÉE (SÉVILLE CONSTRUCTION) ET M. YVES MEUNIER - IMPASSE DU CRÉPUSCULE

CONSIDÉRANT QUE Séville Construction développe présentement un projet domiciliaire portant le nom Le Domaine Sainte-Élisabeth;

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Meunier désire construire un bâtiment sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 586 542 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction et de remblai ont été entrepris sur cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces travaux, des avis de cesser les travaux et des constats d'infraction ont été émis par la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont venues à une entente écrite, par laquelle SÉVILLE ET M. YVES MEUNIER s'engagent à remédier à la situation, dès que possible, le tout sans frais pour la Municipalité, et ce, afin d'éviter à tous un litige coûteux, et dans le seul but d'acheter la paix;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci pratique, tous les travaux de déblai devaient être effectués avant la neige et le gel, d'où la signature de l'entente pour la Municipalité de Cantley, par M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général au cours du mois de novembre;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL ES RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, entérine l'entente intervenue entre la Municipalité de Cantley, Séville Construction et M. Yves Meunier - Impasse du Crépuscule;

QUE le Service de l'urbanisme et environnement fasse le suivi nécessaire afin de s'assurer que tous les points de l'entente aient été respectés, à la satisfaction de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.3

2013-MC-R612 AUTORISATION DE SIGNATURES - ACTE DE
SERVITUDE D'UTILISATION - LOT 4 475 592 DU CADASTRE DU
QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de la nouvelle école primaire prévue sur le lot 4 475 592 du Cadastre du Québec, propriété de la Municipalité de Cantley, au 79, rue du Mont-Joël;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Draveurs (CSD) a déposé une demande de permis de lotissement de afin de subdiviser le lot 4 475 592 du Cadastre du Québec pour devenir propriétaire de la partie du lot visé par la construction de l'école projetée;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) exige que soit établie, avant l'émission du permis de lotissement, une servitude d'utilisation sur le lot 4 475 592 du Cadastre du Québec comme mesure de compensation visant à préserver le milieu humide situé sur ce lot à l'arrière de l'école projetée;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement et le Service des loisirs, de la culture et des parcs, suite aux modifications apportés et vérifications réalisés du projet de l'acte de servitude d'utilisation, en recommandent la signature;

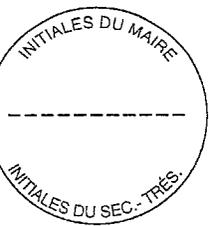
EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise Mme Madeleine Brunette, mairesse et, M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à signer l'acte de servitude d'utilisation sur le lot 4 475 592 du Cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
Point 11.1

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

**2012-MC-R613 RENOUELEMENT DE L'ADHESION
ANNUELLE - TOURISME OUTAOUAIS - ANNÉE 2014**

CONSIDÉRANT QUE le guide touristique officiel de l'Outaouais est l'outil d'information par excellence pour les visiteurs;

CONSIDÉRANT QU'on y retrouve les attraits touristiques de la région de Cantley dans sa publication annuelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler notre adhésion annuelle avec Tourisme Outaouais au coût annuel de 285 \$, taxes en sus, pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et du, comité général (CG);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et du, comité général (CG), autorise une dépense de 285 \$, taxes en sus, pour l'adhésion annuelle à Tourisme Outaouais pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02- 621-00-494 « Cotisations versées à des associations et abonnement - Promotion et développement économique ».

Adoptée à l'unanimité

Point 11.2

**2013-MC-R614 NOMINATION DE MME SARAH PLAMONDON,
CONSEILLÈRE DU DISTRICT DU PARC (# 4) AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA COOPÉRATIVE SANTÉ DES COLLINES**

CONSIDÉRANT le départ de M. Stephen Harris, à titre de maire de la Municipalité de Cantley et représentant élu au sein de la Coopérative Santé des Collines;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait de combler ledit poste devenu vacant;

CONSIDÉRANT QU'un soutien est indispensable au sein de l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer Mme Sarah Plamondon, conseillère du district du Parc (# 4);

EN CONSÉQUENCE, il est



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU le conseil nomme Mme Sarah Plamondon, conseillère du district du Parc (# 4) au sein du conseil d'administration de la Coopérative Santé des Collines;

QUE la présente résolution abroge à toute fin que de droit la résolution numéro 2009-MC-R482.

Adoptée à l'unanimité

Point 12.1

2013-MC-R615 AUTORISATION DE PROCÉDER À LA RÉPARATION, REMPLACEMENT ET AJUSTEMENT DU SYSTÈME DE DÉTECTION DE CO2/NO2 À LA CASERNE JEAN-DAGENAIS

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la santé et sécurité des pompiers lorsqu'en caserne;

CONSIDÉRANT la nécessité d'éliminer les gaz viciés et dangereux créés lorsque les véhicules et/ou outils sont en marche, et ce, dans la partie principale de la caserne;

CONSIDÉRANT que le système actuel est non-fonctionnel, et qu'une demande a été effectuée afin de remédier à la situation;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation, trois (3) propositions ont été reçues, à savoir:

QEL	2 750 \$ (frais d'électricien inclus)
Promécanic	4 014 \$ (frais d'électricien inclus)
Contrôle AC	3 390 \$ (frais d'électricien inclus)

CONSIDÉRANT QUE la soumission retenue est celle de la compagnie QEL (Quatrosense Environmental Ltd.) régional au montant de 2 250 \$, plus un supplément des frais pour le travail d'un électricien certifié, pour une somme maximum de 500 \$ (matériel inclus);

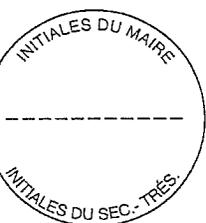
CONSIDÉRANT la recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants, autorise la dépense au montant de 2 750\$, taxes en sus, pour la réparation, remplacement et ajustement du système de détection de CO2/NO2, ainsi que des frais pour les services d'un électricien certifié;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1-02-220-00-522 « Entretien et réparation de bâtiment - Sécurité incendie ».

Adoptée à l'unanimité

Point 13.

CORRESPONDANCE

Point 14.1

2013-MC-R616 OCTROI D'UN ORDINATEUR À LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-ÉLISABETH DE CANTLEY

CONSIDÉRANT la demande déposée par le président de la Fabrique de la paroisse Sainte-Élisabeth en octobre 2013 pour l'octroi d'un ordinateur dont la Municipalité voudrait disposer;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la paroisse Sainte-Élisabeth est un organisme à but non lucratif (OBNL) et organisme de bienfaisances enregistré en vertu de la Loi sur l'impôt depuis 1967-01-01;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, octroie à l'organisme la Fabrique de la paroisse Sainte-Élisabeth de Cantley, de l'équipement informatique dont elle veut disposer soit:

Marque	Modèle ASUS P45800MX
Année	2005-10-18
N° de série	OS1018-01-c
Écran	AOC Color Monitor - Modèle n° 7Elr
Souris	Logitech
Clavier	Microsoft Wired Keyboard 600

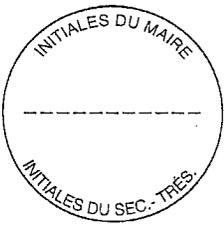
Adoptée à l'unanimité

Point 14.2

2013-MC-R617 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES AMI(E)S DE LA RIVIÈRE GATINEAU POUR LE PROGRAMME DE LA QUALITÉ DE L'EAU - ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Alain Piché, président des Amis de la rivière Gatineau, le 30 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les résultats obtenus lors des échantillons pour l'année 2013;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accepte de participer pour un montant de 915 \$ quant aux échantillons devant être effectués à la plage du parc Mary Anne Phillips et à l'embouchure du ruisseau Blackburn, l'embouchure du ruisseau près du chemin Romanuk et quelques ruisseaux qui se déversent dans la rivière Gatineau à Cantley;

CONSIDÉRANT QUE les résultats devront être affichés à la vue aux sites identifiés;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise un montant de 915 \$ Aux Amis de la rivière Gatineau pour réaliser les échantillonnages d'analyses d'eau des berges de la rivière Gatineau au parc Mary Anne Phillips, à l'embouchure du ruisseau Blackburn, à l'embouchure du ruisseau près du chemin Romanuk et quelques ruisseaux qui se déversent dans la rivière Gatineau à Cantley, pour l'année 2014;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-470-00-411 « Honoraires professionnels / Services scientifiques - Environnement ».

Adoptée à l'unanimité

Point 14.3

2013-MC-R618 CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE M. JEAN-PIERRE VALIQUETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général de la Municipalité de Cantley a appris le décès de sa sœur, Mme Diane Valiquette, le 21 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et les collègues de travail sont sensibles à cet événement tragique qu'éprouve la famille;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal et la Municipalité de Cantley adressent ses très sincères condoléances à M. Jean-Pierre Valiquette et à sa famille suite au décès de sa sœur, Mme Diane Valiquette, le 21 novembre dernier;

QU'un don au montant de 100 \$ soit transmis à la Fondation de l'hôpital régional de Saint-Jérôme;

Que les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-971 « Subvention à des organismes - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Cantley

Le 10 décembre 2013

No de résolution
Point 14.4

2013-MC-R619 CONTESTATION DE LA DÉCISION DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTAT HYDRO-QUÉBEC D'AUGMENTER LES TARIFS
D'ÉLECTRICITÉ À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2013

CONSIDÉRANT la demande déposée par la société d'État Hydro-Québec à la Régie de l'énergie, le vendredi 6 décembre 2013 relativement à l'augmentation des tarifs d'électricité de 5,8 % et ce, dès le 1^{er} avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge inacceptable ladite augmentation et manifeste son désaccord;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil transmette son désaccord à la société d'État Hydro-Québec relativement à l'augmentation des tarifs d'électricité de 5,8 % prévue pour le 1^{er} avril 2014;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie de l'énergie, à Mme Stéphanie Vallée, députée de Gatineau et, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour considération.

Adoptée à l'unanimité

Point 15

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 16

2013-MC-R620 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE
L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE la session ordinaire du conseil municipal du 10 décembre 2013 soit et est levée à 21 heures 05.

Adoptée à l'unanimité

Madeleine Brunette
Mairesse

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général